

Règlement Trail de l'Arclusaz 6^{ème} édition

Dimanche 20 novembre 2022 à Saint Pierre d'Albigny (Gymnase du collège)

Parcours : Parcours de 11/17/28 km exigeants avec sentiers parfois à fort dénivelé. Les parcours sont matérialisés par de la rubalise, des pancartes et des drapeaux au sol.

Ravitaillement : 1 ravitaillement liquide/solide sur le 11 km, 2 sur le 17 km et le 28 km.

Matériel obligatoire : une réserve d'eau 0,5 L minimum par personne sur le 28km. Bâtons autorisés. En fonction des conditions météo, l'organisateur peut imposer en supplément une veste imperméable et de courir en long (bas+haut) sur le 28 km. L'organisateur communiquera dans ce cas sur son site internet quelques jours avant le départ. Le cani-cross n'est pas autorisé.

Horaires : retrait des dossards à partir de 7h30. Départ à 9h00 (28 km) / 10h00 (11km) / 10h40 (17km).

Retrait des dossards possible le samedi de 16h30 à 18h30. Heure limite pour l'arrivée dimanche : 15h30

Assurance : Chaque inscription doit être accompagnée :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass J'aime Courir,
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Ou d'un certificat médical, de moins d'un an au jour de la course, de non contre-indication à la pratique du sport ou de la course à pied en compétition (document conservé par l'organisation). Les organisateurs ont souscrit une assurance en responsabilité civile. Les participants non licenciés s'assurent personnellement pour les risques Responsabilités Individuelle Accident.

En participant, le concurrent renonce à tout recours en cas de défaillance physique ou psychique.

Sécurité : assurée par une équipe de secouristes agréée. Des signaleurs sont placés aux principaux carrefours.

Les concurrents se conforment aux règles du code de la route correspondant au statut de piéton.

Un parcours de repli sera proposé aux coureurs du parcours du 28 km en cas de météo défavorable. Le parcours de repli mesure 26 km / 1400mD+. Le coureur est le premier maillon de la sécurité et il se doit de respecter les consignes des signaleurs ou des secours. Il doit donner rapidement et correctement l'alerte s'il est témoin d'un accident ou s'il se perd ou se rend compte que d'autres coureurs sont perdus, **et il doit impérativement signaler à l'organisateur son abandon.**

Respect de l'environnement : La course se déroule Parc Naturel Régional des Bauges, tout comportement de nature à dégrader le milieu naturel pourra entraîner la disqualification du coureur.

Catégories : (en accord avec le nouveau règlement FFA applicable à partir du 01/11/2022)

11km : ouvert aux coureurs nés en 2005 et avant.

17km/28 km : ouvert aux coureurs nés en 2003 et avant

Classement par catégorie Junior/Espoir/Sénior/Master1+2/Master3+4/Master5+6/Master7 et +

Inscriptions : La course est limitée à 300 dossards sur le 17 et 28 km, 250 sur le 11km. **Inscription en ligne uniquement avant le 13/11/2022** avec les documents obligatoires. Tarif : 11 km = 12€ - 17 km = 17€ - 28 km = 22€. A partir du 14/11/2022, une surtaxe de 5€ est appliquée dans la limite des dossards disponibles.

Le 17/11/2022 (minuit) : fin des inscriptions/modifications/échanges de dossards.

Le tarif comprend : l'inscription à la course, le dossard, les ravitaillements en course et à l'arrivée.

Annulation de l'inscription possible jusqu'au 20/10/2022 (remboursement à 100%), retenue de 50% jusqu'au 13/11/2022 sur présentation de certificat médical. Pas de remboursement après le 14/11/2022 (mais possibilité d'échange de dossards jusqu'au jeudi 17/11/2022.

Remise des prix : aux 3 premiers de classement scratch (homme et dame) + premier des catégories ci-dessus.

Podiums du 11km vers 11h, podiums du 17km et du 28km vers 14h

Utilisation d'image : En participant, le concurrent autorise les organisateurs, à utiliser, sur tout support, les images fixes ou audio visuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lors de sa participation.

Challenge Strava : Un challenge est mis en place récompensant le coureur le plus rapide sur une ascension commune au 11 et 17 km et sur une ascension du 28 km.

COVID 19 : Le règlement pourra évoluer en fonction des contraintes sanitaires du moment (départs échelonnés, modification de ravitaillement,...). La décision de maintien ou d'annulation de la course pour cause de COVID19 sera prise le 01/11/2022. En cas d'annulation à cette date, les coureurs seront intégralement remboursés exception faites des frais bancaires et de l'acompte secours (maxi 2€). Si des mesures sanitaires prises postérieurement au 01/11/2022 devait nous contraindre à annuler l'édition 2022, le remboursement sera effectué au prorata des dépenses engagées (denrées périssables pour les ravitaillements, dossards, secours...)